

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : **Modifier les habitudes de déneigement des routes, pour assurer en priorité la sécurité des piétons et cyclistes**

Initiant-e(-s) : Aude Billard et consorts

Ce postulat demande de modifier les habitudes de déneigement en hiver pour assurer, en priorité, la sécurité et mobilité des piétons et cyclistes. D'une part, il s'agit d'éviter de repousser la neige dans les zones leur étant dédiées ; d'autre part, il s'agit d'allouer les ressources pour assurer un déblaiement rapide des zones de navigation piétonne et cycliste.

La mobilité piétonne et cycliste fait partie des axes majeurs de la municipalité pour la nouvelle législature. Ces deux mobilités sont fortement impactées les jours d'enneigement. Les trottoirs restent bien souvent verglacés par endroit pendant de nombreux jours après la chute de neige. Le verglas se forme souvent de manière invisible et cause ainsi des chutes. Ces chutes sont particulièrement dangereuses pour les aînés, qui peuvent parfois rester sur le sol glacé avant qu'on ne leur porte secours.

Lorsque la neige est déblayée de la route, elle est souvent poussée en bordure de route. La neige se retrouve alors sur les bandes cyclables et trottoirs continue délimité par des bandes jaunes (voir image ci-dessous). Il est attendu que cette neige fonde sur place, mais cette fonte est entravée par le fait que la neige se trouve en un tas compact, conservant ainsi un cœur froid dense (principe des icebergs), et il arrive que ces tas de neige subsistent pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.



Ces tas de neige rendent la pratique du vélo particulièrement risquée, puisqu'ils empiètent sur les pistes et bandes cyclables et forcent les cyclistes à faire des écarts sur la voie utilisée par les automobiles. Ces tas de neige gênent aussi souvent la navigation piétonne, particulièrement lorsqu'ils sont amassés aux abords des passages piétons.

Le processus et la priorité du service de déblaiement hivernal sont régis par la norme VSS 640 756 a avec dans l'ordre de priorité :

- « Liaisons pour piétons, escaliers et bandes cyclables importantes » (priorité 1),
- « Liaisons pour piétons et escaliers desservant les écoles » (priorité 2)

Conseil communal de Lausanne

- « Toutes les autres routes et surfaces de circulation qui doivent être entretenues en hivers » (priorité 3)
- « En cas de chutes de neige continues, le déneigement des routes du 1er degré d'urgence sera répété; celui du 2ème degré d'urgence s'effectuera, si possible, immédiatement après. »

Seule une partie des surfaces piétonnes et cyclistes se doit donc d'être déblayée en priorité, laissant de larges surfaces sans obligation de déblayement immédiat.

En 2014, la ville de Stockholm a fait du déneigement des trottoirs une priorité [2], faisant suite à de nombreuses études montrant que la présence de glace sur les trottoirs double le risque de chute et de fractures associées [3,4]. Bien que les coûts médicaux associés à ces accidents soient difficiles à évaluer par manque de statistique dédiées, Stockholm a estimé que les coûts de déblaiement de la neige sont moindres que les coûts médicaux engendrés par ces chutes [5].

Si les chutes de neige sont moins fréquentes à Lausanne qu'elles ne le sont à Stockholm, le risque de chute est identique indépendamment de la durée et fréquence des jours de neige. Il est simplement dû à la présence de la neige.

Conscientes de cette problématique, les villes de Berne et Fribourg [1] ont, en 2016 et 2020, respectivement, changé leur pratique de déneigement, en effectuant en priorité le déblaiement des trottoirs et des pistes cyclables. Pour ce faire, elles ont augmenté les effectifs humains mis à disposition, et accru les efforts pour saler et déneiger ces zones, avec un accroissement des coûts annuels raisonnable (50K CHF). La ville de Berne a constaté que ce déblaiement a augmenté les utilisateurs de vélos dans les périodes hivernales.

Références :

[1] *Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 185 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs, Ville de Fribourg*

[2] <https://www.rts.ch/info/monde/11929907-a-stockholm-le-deneigement-egalitaire-qui-privilegie-les-trottoirs.html>

[3] Elvik, Rune, and Torkel Bjørnskau. "Risk of pedestrian falls in Oslo, Norway: Relation to age, gender and walking surface condition." *Journal of Transport & Health* 12 (2019): 359-370.

[4] Hippi, M., & Kangas, M. (2022). *Impact of Weather on Pedestrians' Slip Risk. International journal of environmental research and public health*, 19(5), 3007.

[4] <https://usa.streetsblog.org/2018/01/24/why-sweden-clears-walkways-before-roads/>

]

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- 1) modifier les pratiques de déneigement des routes sorte que le déblaiement de la neige n'encombre ni les pistes cyclables, ni les bandes jaunes délimitant les trottoirs continus, ni les trottoirs et passages piétons ;
- 2) à augmenter les ressources de sorte que l'ensemble des trottoirs, pistes et bandes cyclables de la ville soient déblayés en priorité, de sorte à assurer la sécurité, en priorité, de la mobilité piétonne et cycliste.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 5 avril 2022

Mme Aude BILLARD

Signataire(s) :

M. Samuel DE VARGAS



M. Ilias PANCHARD



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
en commission, pour examen de prise en considération*